

Année scolaire 2018-2019

Fiche d'instructions et d'informations concernant les inscriptions

1/ Les documents suivants devront être **complétés et fournis dans les plus brefs délais et au plus tard au 5 octobre 2018**, au secrétariat des écoles d'arts. Les dossiers ne seront validés qu'à réception de tous les documents.

- *Fiche de réinscription signée ou fiche de demande d'inscription signée*
- *Autorisation de photographie (pour tous les élèves)*
- *Une attestation d'assurance, responsabilité civile, individuelle-accident (pour tous les élèves)*
- *Un justificatif de domicile (pour tous les élèves)*
- *Un certificat médical (pour les cours de danse)*

2/ Les règlements intérieurs des établissements sont affichés en permanence dans les locaux ainsi qu'une copie des décisions de tarifs.

3/ En cas d'urgence, un élève mineur accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille (ou le représentant légal) est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille (ou du représentant légal).

4/ L'inscription de chacun des élèves sera considérée comme définitive à compter de la 2^{ème} séance d'essai. Il est ici précisé que toute année commencée est due dans sa totalité.

5/ Ecole de danse :

Le tableau des groupes est affiché à l'école de danse et au secrétariat des Ecoles d'Arts. Il est rappelé que les tranches d'âge ne sont données qu'à titre indicatif et que les enseignants sont seuls juges pour constituer les groupes de niveau. Il est demandé aux élèves de ne pas investir dans des tenues avant la rentrée, une liste leur sera fournie par les professeurs lors du premier cours.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification.

Ecole d'Art dramatique

*Enfants (8 à 12 ans)	Mercredi	16 h 30 à 17 h 30
*Adolescents (12 à 18 ans)	Mercredi	17 h 30 à 19 h 30
*A partir de 16 ans & Adultes	Mercredi	20 h 00 à 22 h 00

Ecole d'Arts plastiques

*Enfants de 4 à 5 ans <i>(sous réserve à partir de 3 ans)</i>	Mercredi	15 h 15 à 16 h 15
*Enfants de 6 à 8 ans	Mercredi	13 h 30 à 15 h 00
*Enfants de 9 à 12 ans	Mercredi	16 h 30 à 18 h 30
*Adolescents de 13 ans à 16 ans	Vendredi	17 h 15 à 19 h 45
*Atelier traditionnel de dessin peinture <i>(à partir de 16 ans & adultes)</i>	Mardi ou Jeudi	17 h 30 à 20 h 00 20 h 00 à 22 h 45
*Atelier traditionnel de dessin peinture (adultes)	Jeudi	13 h 45 à 16 h 30
*Atelier de dessin peinture d'après modèle vivant <i>(à partir de 16 ans)</i>	Mercredi	19 h 00 à 21 h 30

Ecole de Danse

*Eveil à la danse (4 à 5 ans)	Mercredi	13 h 00 à 13 h 30
*Initiation à la danse (6 à 7 ans)	Mercredi	13 h 30 à 14 h 15
*Danse classique /Cycle 1 (à partir de 8 ans)	Mardi	17 h 15 à 18 h 15
*Danse contemporaine / Cycle 1 (à partir de 8 ans)	Mardi	18 h 15 à 19 h 15
*Danse classique / Cycle 2 (à partir de 10 ans) <i>(plus de 2 ans de pratique dans la discipline)</i>	Mercredi	14 h 15 à 15 h 30
*Danse contemporaine /Cycle 2 (à partir de 10 ans) <i>(plus de 2 ans de pratique dans la discipline)</i>	Mercredi	15 h 30 à 16 h 45
*Danse classique / Cycle 3 (à partir de 14 ans) <i>(plus de 6 ans de pratique dans la discipline)</i>	Mercredi	17 h 00 à 18 h 30
*Danse contemporaine / Cycle 3 (à partir de 14 ans) <i>(plus de 6 ans de pratique dans la discipline)</i>	Mercredi	18 h 30 à 20 h 00
*Danse contemporaine ados et adultes <i>(tous niveaux à partir de 15 ans)</i>	Mercredi	20 h 00 à 21 h 30

Le tableau des groupes est affiché à l'école de danse et au secrétariat des Ecoles d'Arts.

Il est rappelé que les tranches d'âge ne sont données qu'à titre indicatif et que les enseignants sont seuls juges pour constituer les groupes de niveau. Il est demandé aux élèves de ne pas investir dans des tenues avant la rentrée, une liste leur sera fournie par les professeurs lors du premier cours.



Ecole d'Arts plastiques

Reprise des cours à l'Hôtel Dieu à partir du **lundi 10 septembre 2018** en fonction de votre jour et de vos horaires.

Dernier cours : **28 juin 2019**

Ecole de Danse

Reprise des cours à partir du **mardi 11 septembre 2018** en fonction de votre jour et de vos horaires.

Dernier cours : **3 juillet 2019**

Ecole d'Art dramatique

Reprise des cours à partir du **mercredi 12 septembre 2018** en fonction des horaires.

Dernier cours : **26 juin 2019**

TARIFS ECOLES D'ARTS 2018/2019

1) Les tarifs de l'école des arts plastiques pour l'année scolaire 2018/2019 sont fixés comme suit :

	CHATEAUDUN	HORS CHATEAUDUN
SCOLAIRES ET ETUDIANTS		
Droits d'inscription annuels	24,40 €	160,60 €
1 ^{er} enfant	107,20 €	168,10 €
2 ^{eme} enfant	49,80 €	121,20 €
ADULTES		
Droits d'inscription annuels	36,50 €	172,60 €
Adulte	162,30 €	249,40 €
Modèle vivant (carte annuelle de 10 séances)	127,60 €	206,10 €

2) Les tarifs de l'atelier théâtre pour l'année scolaire 2018/2019 sont fixés comme suit :

	CHATEAUDUN	HORS CHATEAUDUN
SCOLAIRES ET ETUDIANTS		
Droits d'inscription annuels	24,40 €	160,60 €
Cours des ateliers théâtre	71,00 €	131,60 €
ADULTES		
Droits d'inscription annuels	36,50 €	172,60 €
Cours des ateliers théâtre	113,40 €	182,30 €

3) Les tarifs de l'école de danse pour l'année scolaire 2018/2019 sont fixés comme suit :

	CHATEAUDUN	HORS CHATEAUDUN
SCOLAIRES ET ETUDIANTS		
Droits d'inscription annuels	24,40 €	160,60 €
Eveil (4-5 ans)	75,00 €	164,90 €
Cours d'initiation (6-7 ans)	91,50 €	172,00 €
Cycle 1 (à partir de 8 ans) Cours de danse classique ou contemporaine (durée 1h00)	108,10 €	179,10 €
Cycle 1 (à partir de 8 ans) Cours de danse classique et contemporaine (durée 2x1h00)	172,90 €	278,80 €
Cycle 2 (à partir de 10 ans) Cours de danse classique ou contemporaine (durée 1h15)	141,20 €	215,30 €
Cycle 2 (à partir de 10 ans) Cours de danse classique et contemporaine, (durée 2x1h15)	225,90 €	344,20 €
Cycle 3 (niveau avancé scolaire et étudiant) Cours de danse classique ou contemporaine (durée 1h30)	174,20 €	251,30 €
Cycle 3 (niveau avancé scolaire et étudiant) Cours de danse classique et contemporaine (durée 2x1h30)	274,30 €	407,10 €
ADULTES		
Droits d'inscription annuels	36,50 €	172,60 €
Cours de danse classique ou contemporaine (durée 1h30)	185,40 €	360,40 €
Cours de danse classique et contemporaine (durée 2x1h30)	291,80 €	566,80 €



DEMANDE DE REINSCRIPTION
2018/2019

Nom et Prénom de l'élève :
Date de naissance de l'élève :

Adresse :

Réinscription	
Oui	Non

ECOLE DE DANSE

Eveil (4, 5 ans)		
Initiation (6, 7 ans)		
Danse classique		
Danse contemporaine		

ECOLE ARTS PLASTIQUES

Arts plastiques		
-----------------	--	--

ECOLE DE THEATRE

Art dramatique		
----------------	--	--

Demandes d'activités supplémentaires :

.....

En cas d'urgence ou d'annulation des cours merci de nous préciser :

- N° téléphone portable 1 :N° téléphone portable 2 :

- Adresse mail:@.....

Date :

Nom & Prénom du responsable légal ou du signataire : _____

Signature,

Veuillez nous informer de tout changement de situation (domiciliation,...). A défaut, les informations fournies l'année dernière seront reportées sur cette année. Vous pouvez télécharger les formulaires à l'adresse suivante : <http://www.ville-chateaudun.fr/> rubrique Culture/les écoles municipales d'arts.

A retourner avant le 25 août 2018 au secrétariat des écoles d'arts
Centre Léo Lagrange – 28200 CHATEAUDUN.
Pour tout renseignement, contacter le secrétariat des écoles d'arts au 02.37.44.18.59

Droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les données des élèves des écoles d'arts et la communication de la Ville. Le destinataire des données est la Ville de Châteaudun.

Conformément à la loi - informatique et libertés - du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Hôtel de Ville - Direction générale des services - 2 place du 18 Octobre - 28200 CHATEAUDUN ou par mail à l'adresse suivante : chateaudun@maire-chateaudun.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations concernant la Ville de Châteaudun, veuillez cocher la case ☐

Autorisation pour la diffusion de photos – Année scolaire 2018/2019

Madame, Monsieur, Chers élèves,

Durant l'année scolaire, dans le cadre des activités, le service communication de la ville de Châteaudun peut être amené à prendre des photos durant les cours ou lors de manifestations organisées par les écoles d'arts.

Pour toute utilisation ou insertion de vos photos dans les publications municipales (prospectus, plaquettes de ville, bulletins municipaux, site internet, presse...) nous avons besoin de votre autorisation.

Nous vous prions donc de compléter le coupon ci-dessous et de nous le retourner. Merci.



Autorisation de publication

Année scolaire 2018 – 2019

Nom et Prénom :

Père Mère Autre, précisez.....

Adresse :

Pour les personnes suivantes (noms et prénoms) :

Autorise la Ville de Châteaudun à utiliser mes photos ou celles de mes enfants dans le strict cadre des publications municipales et ceci pour un délai d'un an.

N'autorise pas la diffusion.

Fait à.....le.....

Signature,

Droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les données des élèves des écoles d'arts et la communication de la Ville.

Le destinataire des données est la Ville de Châteaudun.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Hôtel de Ville - Direction générale des services - 2 place du 18 Octobre – 28200 CHATEAUDUN ou par mail à l'adresse suivante : chateaudun@mairie-chateaudun.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations concernant la Ville de Châteaudun, veuillez cocher la case